

INTERCALAIRE DE DEMANDE D'AIDE SOCIALE

PARTIE 1 : À compléter par le demandeur

Coordonnées de la personne pour laquelle l'Aide sociale est demandée:

Nom : _____ Prénom : _____

Nom de jeune fille : _____ Date de naissance : _____

Nombre d'enfants : _____

Adresse actuelle:

N° + voie : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Adresse complète du domicile de secours¹ :

N° + voie : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Aides demandées :

- Aide sociale à l'hébergement en établissement
- Aide sociale à l'hébergement en accueil familial social
- Aide ménagère au titre de l'Aide sociale
- Aide sociale aux repas en résidence autonomie

À compter du : _____

À _____ , le _____ Signature du demandeur

¹ L'article L.122-2 du CASF pose le principe selon lequel le domicile de secours s'acquiert par une résidence habituelle de trois mois consécutifs dans un même département, au sein d'un logement privé, sont exclues de ce calcul les périodes d'hébergement en établissements sanitaires ou médico-sociaux : hôpitaux, Ehpad, résidences autonomie, foyer de vie, foyer d'accueil médicalisé, maison d'accueil médicalisée, foyer d'hébergement.

PARTIE 2 : À compléter par les services chargés de l'instruction :

Avis motivé par le CCAS sur les aides demandées :

À _____ , le _____

Signature et cachet du Président
de la Commission Administrative du CCAS

Admission d'urgence :

Nom de l'établissement : _____

Date de l'admission : _____

Décision du Maire : _____

Date de la notification : _____